

NATIONS UNIES



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

1982

DOCUMENTS OFFICIELS

RECTIFICATIF

Réf. : Supplément No 2

(E/1982/12)

(E/CN.4/1982/30)

23 avril 1982

NEW YORK

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

RAPPORT SUR LA TRENTE-HUITIEME SESSION

Rectificatif

Chapitre XXVI, section A, projet de résolution 1982/30

Remplacer le texte du paragraphe 4 du dispositif par le texte suivant :

4. Prie en outre la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités d'établir, à partir de ces éléments et pour être soumis à la Commission des droits de l'homme à sa quarantième session, un rapport contenant des principes sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, en tenant compte de la responsabilité particulière qui incombe aux Etats en ce qui concerne la promotion des droits de l'homme ainsi que du caractère interdépendant des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels;